

Wallonie Conditions particulières / non-résidentiel / Annexe I

Ces conditions sont applicables aux nouveaux contrats établis en mai 2021 dont la fourniture débute au plus tard le 31/8/2021 et aux contrats renouvelés en juillet 2021.

Les prix et conditions s'entendent hors TVA et font partie intégrante des conditions générales de vente d'Energie 2030 Agence, disponibles sur www.energie2030.be.

ENERGIE 2030 demande une caution de 5.000,-€ pour la conclusion d'un contrat de fourniture d'électricité par un client professionnel via la souscription de 5 parts de la coopérative Clean Power Europe.

Sur base de la consommation de l'année précédente, le montant de la caution peut être réduit. Tout coopérant reçoit un avantage en nature: la coopérative paie la redevance fixe du contrat d'énergie. Merci de contacter sales@energie2030.be.

Calcul du prix final [A] + [B] + [C] + [D]

[A] Prix fixe de l'électricité fournie par Energie 2030

c€/kWh hTVA

		Clean Power Europe
Type de compteur		1 an
Mono-horaire		6,2186
Bi-horaire	jour	7,4623
	nuit	5,3480
Exclusif nuit		5,3480
Redevance fixe annuelle		0,- €



Clean Power Europe : Electricité 100% verte produite en Belgique. Garantie par des Labels de Garantie d'Origine.

[B] Transport et distribution (1)

c€/kWh hTVA

Gestionnaire du réseau	Tarifs pour la distribution				Tarifs pour le transport	Location du compteur (€/an)	[C] Taxes et cotisations (2)			tarif prosumer (€/kVc/an)
	Mono-horaire	Bi-horaire jour	Bi-horaire nuit	Exclusif nuit			Cotisation fédérale (3)	Cotisation sur l'énergie	Redevance raccordement (4)	
AIEG	5,96	6,26	4,78	4,17	3,44	22,07	0,3181	0,1926	0,075	55,730
AIESH	9,77	10,05	6,49	5,55	3,44	15,06	0,3181	0,1926	0,075	71,360
Tecteo - Resa	8,17	9,15	4,87	4,20	3,44	22,77	0,3181	0,1926	0,075	63,690
ORES (Namur)	9,21	9,78	5,58	4,54	3,44	13,06	0,3512	0,1926	0,075	72,860
ORES (Hainaut)	8,79	9,27	5,74	4,83	3,44	13,06	0,3512	0,1926	0,075	70,640
ORES (Verviers) (W)	10,76	11,40	6,81	5,64	3,44	13,06	0,3512	0,1926	0,075	81,640
ORES (Est)	10,73	11,45	6,47	5,18	3,44	13,06	0,3512	0,1926	0,075	82,140
ORES (Luxembourg)	9,40	10,02	5,60	4,45	3,44	13,06	0,3512	0,1926	0,075	74,620
Régie de Wavre	9,61	10,15	8,01	8,01	3,44	17,51	0,3181	0,1926	0,075	75,000
ORES (Brabant wallon)	7,93	8,43	4,71	3,79	3,44	13,06	0,3512	0,1926	0,075	65,490
ORES (Mouscron)	8,06	8,57	4,92	3,98	3,44	13,06	0,3512	0,1926	0,075	65,840

[D] Certificats verts

La valeur et le pourcentage sont adaptés annuellement suivant la législation en vigueur.

La Région Wallonne a défini des quotas : 38,38% de CV en 2020, 38,85% de CV en 2021 et 39,33% de CV en 2022.

En 2021 cela correspond à 0,03885 €/kWh HTVA

(1) Les tarifs sont approuvés et publiés par la CREG et versés au gestionnaire de réseau. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.

(2) Les taxes sont définies par les autorités compétentes et leur sont versées. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.

(3) La cotisation fédérale se compose des éléments suivants: le fonctionnement de la CREG, les coûts du service de médiation, le fonds de dénucléarisation, le fonds social, les clients protégés et les primes chauffages. A partir du 1er avril 2014, elle n'est plus soumise à la TVA.

(4) La redevance de raccordement n'est pas soumise à la TVA. Elle n'est pas applicable sur les premiers 100kWh. La redevance est majorée d'un montant forfaitaire de 0,075€.

Pour de plus amples informations concernant votre contrat de fourniture d'électricité www.energie2030.be

Pour de plus amples informations concernant votre adhésion à la coopérative www.cleanpowereurope.eu

Siège social: Breite Wege 1 • B – 4730 RAEREN • Tél.: 0 9030 2030 • sales@energie2030.be

N° d'entreprise: 0473.740.377 • TVA: BE 0473.740.377 • PRM: EUPEN